1106040001

DATE DEPOT :	2011-06-24
NUMERO DE DEPOT :	2011R060786
N° GESTION :	1983B00329
N° SIREN :	326259629
DENOMINATION :	GENEFIMMO
ADRESSE :	29 BRD HAUSSMANN 75009 PARIS
DATE D'ACTE :	2011/05/31
TYPE D'ACTE :	PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
NATURE D'ACTE :	CHANGEMENT DE COMMISSAIRE AUX COMPTES SUPPLEANT

83 B 329

PG 31/05/11 CF

GENEFIMMO
Société Anonyme au capital de 392.339.800 euros
Siège social : 29 boulevard Haussmann - 75009 PARIS
326 259 629 RCS PARIS

Greffe du Tribunal de Commerce de Paris
24 JUIN 2011
N° DE DOSSIER
R060786

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 31 MAI 2011

L'an deux mille onze, et le trente et un mai, à dix heures, les Actionnaires de la société se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, dans les locaux de SOCIETE GENERALE, 17 cours Valmy – 92800 PUTEAUX.

Chaque Actionnaire a été convoqué par lettre simple adressée le 16 mai 2011.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire.

Madame Véronique DE LA BACHELERIE préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

SOCIETE GENERALE, représentée par Madame Marie DOUCET, et Monsieur Christian BEHAGHEL, les deux Actionnaires, présents et acceptants, représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix, sont appelés comme scrutateurs.

Madame Catherine ROBINEAU assure le secrétariat de la séance.

ERNST & YOUNG AUDIT et DELOITTE & ASSOCIES, co-Commissaires aux comptes titulaires régulièrement convoqués, sont absentes et excusées.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les Actionnaires présents ou représentés possèdent plus du cinquième des actions ayant droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des Actionnaires :

- un exemplaire de la lettre de convocation des Actionnaires,
- la copie et le récépissé postal d'avis de réception des lettres de convocation adressées aux Commissaires aux Comptes,
- les statuts de la société,
- la feuille de présence à l'Assemblée,
- l'inventaire des valeurs actives et passives de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2010,
- le rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- le tableau des résultats financiers des cinq derniers exercices,
- les rapports des Commissaires aux Comptes,
- le texte des résolutions proposées à l'Assemblée.

Puis le Président déclare que tous les documents et renseignements prévus par la loi et les règlements, devant être communiqués aux Actionnaires, ont été tenus à leur disposition, au siège social, à compter de la convocation de l'Assemblée et que la société a fait droit, dans les conditions légales, aux demandes de communication dont elle a été saisie.

L'Assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport des Commissaires aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2010 et quitus aux Administrateurs,
- Affectation du résultat,
- Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article L 225-38 du Code de commerce,
- Fixation des jetons de présence,
- Renouvellement du mandat d'Administrateur de Madame Véronique DE LA BACHELERIE,
- Renouvellement du mandat d'Administrateur de SOCIETE DE LA RUE EDOUARD VII,
- Renouvellement du mandat du co-Commissaire aux Comptes titulaire, DELOITTE & ASSOCIES,
- Remplacement du co-Commissaire aux Comptes suppléant, Monsieur Alain PONS, par BEAS,
- Pouvoirs pour les formalités.

Le Président présente le rapport de gestion du Conseil d'Administration. Puis il fait donner lecture des rapports des Commissaires aux Comptes.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport général des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 31 décembre 2010 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne aux Administrateurs quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des Actionnaires présents ou représentés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport général des Commissaires aux Comptes, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2010, soit 42.753.162,52 euros, de la manière suivante :

+ Bénéfice de l'exercice	42.753.162,52 euros
+ Report à nouveau antérieur.....	+ 190.048,87 euros
= Résultat à affecter	42.943.211,39 euros
- Affectation à la réserve légale (5%)	- 2.137.658,13 euros
- Dividende, soit 1,58 euro par action	- 40.648.976,00 euros
= Report à nouveau	156.577,26 euros

Le dividende attribué aux Actionnaires personnes physiques sera éligible à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158-3 du Code Général des Impôts. En revanche, le dividende attribué aux Actionnaires personnes morales ne sera pas éligible à cet abattement.

L'Assemblée Générale fixe au 30 juin 2011 la date de mise en paiement du dividende.

L'Assemblée Générale prend acte, conformément à l'article 243 bis du Code Général des Impôts, que les dividendes distribués au titre des trois précédents exercices ont été les suivants :

Exercice	2007	2008	2009
Dividende net (1)	1,15 euro	1,47 euro	0,77 euro

(1) Le dividende attribué aux Actionnaires personnes physiques était éligible à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158-3 du Code Général des Impôts. En revanche, le dividende attribué aux Actionnaires personnes morales n'était pas éligible à cet abattement.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des Actionnaires présents ou représentés.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, approuve les conclusions dudit rapport et prend acte qu'aucune convention donnant lieu à l'application de l'article L 225-38 du Code de commerce n'a été signée au cours de l'exercice 2010.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des Actionnaires présents ou représentés.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de ne pas allouer de jetons de présence au Conseil d'Administration.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des Actionnaires présents ou représentés.

CINQUIEME RESOLUTION

Le mandat d'Administrateur de Madame Véronique DE LA BACHELERIE arrivant à expiration à l'issue de la présente Assemblée Générale, l'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'Administration, décide de le renouveler pour une durée de six années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des Actionnaires présents ou représentés.

SIXIEME RESOLUTION

Le mandat d'Administrateur de SOCIETE DE LA RUE EDOUARD VII arrivant à expiration à l'issue de la présente Assemblée Générale, l'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'Administration, décide de le renouveler pour une durée de six années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des Actionnaires présents ou représentés.

SEPTIEME RESOLUTION

Le mandat de DELOITTE & ASSOCIES, co-Commissaire aux Comptes titulaire, arrivant à expiration à l'issue de la présente Assemblée Générale, l'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'Administration, décide de le renouveler pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des Actionnaires présents ou représentés.

HUITIEME RESOLUTION

Le mandat de Monsieur Alain PONS, co-Commissaire aux Comptes suppléant, arrivant à expiration à l'issue de la présente Assemblée Générale, l'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'Administration, décide de ne pas le renouveler et de nommer en remplacement, BEAS, immatriculée sous le numéro 315 172 445 RCS NANTERRE, dont le siège social est 7-9 Villa Houssay – 92200 NEUILLY SUR SEINE, pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des Actionnaires présents ou représentés.

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des Actionnaires présents ou représentés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président

Véronique DE LA BACHELERIE

Le Secrétaire

Catherine ROBINEAU

Les Scrutateurs

SOCIETE GENERALE
représentée par Marie DOUCET

Christian BEHAGHEL

CERTIFIE CONFORME
LE PRESIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL